

Fédération Syndicale Unitaire

# Bulletin de la section FSU du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Local situé impasse Valin à CHARTRES (derrière l'auberge de jeunesse), Adresse postal : 1 place Châtelet-CS 70403-28008 CHARTRES Cedex

Tel: 02 37 23 60 90 - Fax: 02 37 23 60 87

Mél: fsu@eurelien.fr

http://www.fsu.fr/



## Les salaires des fonctionnaires continuent de baisser...

Omme les deux années précédentes, les quelques 5 millions d'agents des trois versants de la fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) ont vu leur salaire net moyen diminuer sur un an, notamment du fait du gel, depuis 2010, du point d'indice qui sert de base au calcul des salaires.

# Salaire mensuel moyen par versant de la fonction publique

(niveaux en euros)

		Évolution entre 2011 et 2012 (%)		Évolution entre 2012 et 2013 (%)	
	niveau 2013	€ courants	€ constants	€ courants	€ constants
Fonct	ion public	ue de l'État	- FPE (1)	10	10
Brut	2 980	1,6	-0,4	0,5	-0,4
Net	2 470	1,2	-0,7	0,1	-0,7
Fonct	ion public	ue territorial	e - FPT (2)	<del>1</del> 22	
Brut	2 220	1,7	-0,3	1,1	0,2
Net	1 850	1,4	-0,6	0,7	-0,1
Secte	ur hospita	alier public -	SHP (3)		to
Brut	2 690	1,7	-0,3	1,0	0,1
Net	2 240	1,4	-0,6	0,6	-0,2

- (1) hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
- (2) hors assistants maternels et familiaux, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
- (3) hors bénéficiaires de contrats aidés, internes et externes. Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France. Salariés en équivalent-temps plein (EQTP). Sources : Insee, Siasp.

«Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants résultent principalement des différences de structure en termes de catégorie statutaire, de type d'emploi occupé et d'âge», précisent les auteurs de l'étude, qui rappellent que les trois quarts des agents de la FPT sont en catégorie C.

Pour établir la paye des fonctionnaires, on multiplie la valeur du point d'indice (4,63 euros depuis juillet 2010) par l'indice de traitement (déterminé par le grade et le corps auquel appartient l'agent). S'y ajoutent les éventuelles primes et indemnités et en sont retranchées les cotisations sociales (CSG, CRDS...).

Le ministère de la Fonction publique a engagé à l'été 2014 des négociations pour améliorer les carrières et rémunérations des agents («PPCR» parcours professionnel, carrières et rémunération), qui devaient en principe se conclure le 2 juin. Il propose notamment de remplacer une part des primes par une grille de salaires revalorisée. A cela doivent s'ajouter des mesures complémentaires de revalori-

sation des grilles, prévues jusqu'en 2022. En l'état actuel de la négociation, avec la remise en cause de l'avancement d'échelon au temps minimum et des ratios promouvable/promu, la FSU ne peut accepter de telles propositions.

D'autant plus que la mission sur le temps de travail qui s'annonce risque encore une fois d'être le prétexte à la stigmatisation des fonctionnaires nantis aux avantages exorbitants !!! La FSU ne peut accepter ce énième recul.

Et pendant ce temps-là en Eure-et-Loir comme ailleurs en France après le renouvellement, quelques votes intéressants !!!

Par exemple, les conseillers départementaux ont décidé d'attribuer à la comptable du département (payeuse départementale) l'indemnité dite de conseil au taux maximum. Cette indemnité est certes prévue par la loi mais non obligatoire notamment au taux de 100% soit un peu plus de 11 000 € annuels. Elle est calculée à partir des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement des différents budgets de la collectivité sur 3 ans.

Autre exemple, ils se sont votés leurs indemnités également au taux maximum, [sans avoir recours à une modulation au vu de la valeur professionnelle !!!].

Ces indemnités brutes mensuelles s'élèvent à : 1 900 € pour la seule conseillère qui n'est pas membres de la CP, un peu plus de 2 000 € pour les membres de la commission permanente qui ne sont pas vice-présidents, un peu plus de 2 600 € pour les vice-présidents et un peu plus de 5 500 € pour le Président (qui ne touchera pas la totalité puisqu'il est écrêté du fait de ses autres mandats).

Les élus pour ce mandat ont par ailleurs à disposition un lpad Air 2. Les anciens conseillers généraux, peuvent s'ils le souhaitent acheter leur ancien IPad pour un billet vert en euros. Et s'ils sont réélus, ils peuvent acheter l'ancien et avoir un neuf à disposition...

Un élu a osé déclarer sans vergogne «on va donner l'exemple comme les temps sont difficiles, baissons.... [NDLR : pas leur indemnité, rassurez-vous !] mais juste l'enveloppe pour payer les personnels des groupes d'élus» !

## SOMMAIRE

P.1: Le salaire des fonctionnaires continue de baisser...

P. 2 et 3: CTP du 30juin 2015

**P. 4**: CAP du 18 juin 2015

 ${f P.5}: {f IODAS}, {f celui} {f qui} {f nous} {f fait} {f perdre} {f patience}$ 

CHSCT du juin 2015

P. 6 : Service social—circonscription de Châteaundun Colléges, le changement dans la continuité

**P. 7**: La réforme territoriale : doit\_on encore en parler ?

P. 8: Fable, Le IODAS et le CD28

Et ce sont ceux-là même qui nous donnent des leçons de morale sur notre prétendue déraison quand nous rappelons les conditions de travail et de rémunération des agents... Mais vous connaissez tous l'adage :

FAITES CE QUE JE DIS MAIS, PAS CE QUE JE FAIS!

p. 1

CTP - CTP - CTP - CTP

30 JUIN 2015 Lors de ce CT placé sous le signe de la chaleur, mélange des suiets soumis par la collectivité et de ceux à la demande des organisations syndicales mais CT très chargé. Donc après quelques minutes de retard, nous «attaquons» ce gros ordre du jour...

## 1er point :Plan de formation :

Présentation par la DRH, plan de formation sur 3 ans avec mise à jour annuel au vu des demandes de la campagne d'évaluation.

5 actions prioritaires:

- Renforcement des formations internes, notamment en matière d'informatique, permettant ainsi de répondre aux demandes qui jusqu'à présent ne pouvaient être satisfaites, en particulier pour les agents des collèges, au motif que ce n'était pas nécessaire à l'exercice de leur mission.
- Mise en place et renforcement des usages numériques.
- · Construire une identité managériale (suite des formations managers).
- Accueil sur les différents sites
- Cuisiniers et notamment lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sur cette dernière formation, nous avons rappelé que les cuisiniers ne sont pas les seuls acteurs au sein des établissements scolaires. Nous avons appris que des réunions ont débuté avec les différents acteurs dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et que notre collectivité souhaite que ces réunions se poursuivent au rythme de 2 par an afin d'échanger et imaginer ce qui doit être mis en place pour un bon fonctionnement dans les collèges.

Et puis bien sûr les formations individuelles dans le catalogue du CNFPT ou d'autres organismes.

Parallèlement à ce plan, une convention entre le CNFPT et les conseils départementaux 28, 41 et 45, prévoit un plan de formation «interdépartemental».

Sur les 758 000€ consacrés à la formation, 233 000€ le sont pour des formations à l'initiative de la collectivité 97 000€ pour de formations individuelles, 39 000€ pour les apprentis et 19 500 € pour les Validations des Acquis de l'Expérience

Au cours des échanges, il a été rappelé qu'un certain nombre de collègues, dans les établissements scolaires et ailleurs, n'ont toujours pas librement accès à un ordinateur et ne peuvent pas consulter simplement leur messagerie professionnelle ou l'intranet service.

Il a été regretté que la lutte contre l'illettrisme ne figure plus dans les priorités

Nous avons interpellé la collectivité quant au fait que l'accord pour se rendre en formation soit conditionné aux nécessités de service.

Les effets de la future loi NOTRe ont bien sûr été évoqués en ce qui concerne les agents qui travaillent sur des missions qui ont de fortes probabilités d'être transférées. Concernant l'accompagnement de ces collègues. le DGS a confirmé les propos qu'il avait tenus lors de notre précédente rencontre, les collègues touchés par le transfert vers une autre collectivité seront personnellement accompagnés. Un peu plus tard, il a insisté sur la nécessité d'autoriser des formations bien plus largement que celles uniquement liées à leurs missions pour les collègues impactés par la loi NOTRe. Ceci pourrait permettre de les aider à évoluer professionnellement.

La FSU a voté POUR.

## 2ème point : organisation des déplacements de l'archéologie :

Plusieurs scenarii suivant les temps de trajets sont prévus. Nous avons demandé quelques éclaircissements pour expliquer

les différentes possibilités. Nous avons insisté pour que soit clairement indiqué que, pour les déplacements longs (+ de 45 mn), si les archéologues ne souhaitent pas dormir à l'hôtel, leur temps de trajet soit bien considéré comme du temps de travail

Constatant que les informations des uns et des autres n'étaient pas du tout les mêmes. le DGS a proposé un groupe de travail avec un des représentant du personnel qui est par

ailleurs archéologue, «même s'il n'est pas de votre organisation syndicale» a ajouté le DGS. Nous avons indiqué que cela ne nous posait pas de problème mais que cet archéologue ne pouvait pas être seul. Donc, ce dossier n'est pas soumis au vote. Il reviendra plus tard devant le CT voir devant le CHSCT si besoin !!!

## 3ème point : Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire (Loi SAU-VADET):

Le dispositif qui permet aux collègues contractuels d'être soit CDIsés soit d'avoir accès à un concours réservé, suivant les cas, a été prolongé par le gouvernement. Il s'agit donc d'appliquer cette décision de l'Etat.

La FSU s'est ABSTENUE. Tout comme lors de la mise en place de ladite Loi SAUVADET, la FSU trouve toujours ce dispositif bien trop restrictif. Tant mieux, sans aucun doute, pour les collègues qui pourront bénéficier du dispositif, c'est d'ailleurs pour cela que nous n'avons pas voté contre, mais redisons le, ce dispositif laisse sur le carreau beaucoup trop de contractuels....

4<sup>ème</sup> point : Sécurisation des agents lors des opérations de fauchage

Il s'agit en fait de la géolocalisation des tracteurs, point déjà abordé à plusieurs reprises, présenté par le directeur des routes sous l'angle de la sécurisation des agents, ce qui semblait pour le moins infondé. D'où notre demande de le voir réabordé. Ce qui nous est aujourd'hui indiqué par le DGA et le DGS, l'est sous un éclairage nouveau.

Il convient, nous dit-on, de corriger quelques imperfections du plan de fauchage pour que le temps passé soit du temps réellement travaillé et pas du temps de route.

Le DGS indique clairement que la dépense ne lui semble pas disproportionnée (11 000 € équipement +abonnement) et que cela représente une vraie utilité pour la collectivité!

On ne peut que regretter le temps perdu à trop souvent nous soumettre des questions sans indiquer les motivations réelles....

toires **toires** 

5<sup>ème</sup> point : Gestion prévisionnelle des emplois pour chaque service dont les missions sont obliga-

projet de loi l e NOTRe, troisième volet de la réforme territoriale, a pour objet de proposer une nouvelle répartition des compé-

tences entre les différentes collectivités : des incertitudes subsistent, même si l'hypothèse d'un transfert, à la Région, des personnels des routes et des collèges semble écartée. Dans ce contexte, la collectivité doit relever le défi d'optimiser les organi-

sations des services en identifiant les

leviers d'ajustement en termes de niveau

de service et d'effectifs, de formation et

de mobilité nous dit la collectivité.

Elle a réaffirmé sa volonté, en cas de départ d'un agent à la retraite, de réévaluer les besoins sur le poste considéré. Le DRH se hasardant même à lâcher le terme de productivité. Le remplacement d'un agent parti à la retraite ne peut s'effectuer systématiquement, comme par le passé. Le DGS insiste : «compte-tenu du contexte il convient de réinterroger chaque poste et mission lors de départ pour juger du bien-fondé du remplacement». Nous indiquons craindre que cela n'alourdisse un certain nombre de fois le

Le DGS a admis que, dès la clarification des compétences des Départements, il faudra en effet troquer cette gestion de courte durée par une gestion à plus long terme

travail des collègues.

Il a été opposé les services obligatoires et les missions facultatives, peut-on conserver toutes ces missions? Le DGS a ajouté qu'une autre possibilité était la baisse

p. 2



**NOUS AVONS DES DROITS** Avec la FSU TORRITORION du niveau de service.

public des moyens à la hauteur des be- heures supplémentaires. soins de la population.

services face aux usagers voire, un certain tenon. nombre de fois, face aux élus de terrain.



La collectivité a présenté différentes pyramides sur les effectifs : âges, effectifs, départs en retraite prévisionnels, taux d'absentéisme et remplacements, formations...

La FSU a fait les comptes sur les effectifs, de 2009 à 2015 : 46 postes ont été suppri- l'heure actuelle, seuls les més. Autre constat : un glissement des Départements se sont ocpostes s'opère de la manière suivante :

- Catégorie A 2009 : 219, 2015 : 251 ;
- Catégorie B 2009 : 479, 2015 : 460 ;
- Catégorie C 2009 : 950, 2015 : 890.

## 6ème point : Avenir du COMPA, de son effectif et de ses agents

Les travaux de démolition ont débuté en mai, la réhabilitation du bâtiment devrait être achevée d'ici la fin de l'année, «permettant le bon déroulement des soirées des vœux» !!! Devraient suivre, à partir de la mi-janvier, l'intégration des éléments d'exposition, le graphisme et la signalétique, pour une ouverture au public envisagée fin mars-début avril 2016.

et prendront en charge les missions et phases du projet tâches suivantes :

Conservation: gestion des collections, organisations et suivi des prêts (La Ferté Vidame, Salon de la machine agricole, Thiais, La Loupe...)

Expositions: 4 marchés liés à la muséographie en partenariat avec la Ville de Dreux Médiation : Interventions au Château de Maintenon, aux Archives départementales, Les organisations syndicales interrogent pédagogiques durant les vacances scolaires

Administration et communication : suivi des sera-t-il imposé ? commandes, recherche produits boutique et librairie, remise à niveau de la médiation La DRH va faire appel à un prestataire exnumérique...

Le Directeur général adjoint des cultures a organisations syndicales. Cela sera spéciconfirmé que pour la première quinzaine

d'avril 2016, les équipes de conservation, fié dans le cahier des charges. L'appel Nous avons rappelé que pour la FSU une de documentation et de médiation seront d'offres se fera au cours du 3ème trimestre partie de la réponse se jouait ailleurs, dans opérationnelles. A l'heure actuelle le perdes réformes qui redonneraient au service sonnel travaille et doit même faire des

Nous avons insisté sur le trouble des Le président insiste sur une médiation culagents qui, sur le terrain, doivent assumer turelle mutualisée entre le futur COMPA une baisse qualitative et quantitative des (appelé COMPA 2) et le Château de Main- agents contractuels dans la fonction pu-

> Reprise de l'ensemble des activités pour les scolaires en mai et juin 2015. L'objectif pour les publics spécifiques et plus précisément les groupes scolaires est d'atteindre 55 à 60 000 visiteurs au lieu de 50 000 Des groupes de travail seront organisés est de viser un public jeune, les 15/25 ans, avec une augmentation du nombre de programmations les concernant.

> Pour les effectifs du COMPA : l'équipe est stabilisée (les collections ont été multipliées Sur le temps de travail, la collectivité dit assure le DGAC.

S'engage un débat sur le projet de loi NOTRe, le président du CT rappelle «qu'heureusement», à cupés de la culture, les agglos et l'Etat n'en voulant pas. Il nous rappelle que la culture fonctionne avec des financements croisés. Le débat n'est pas fini puisque la culture pourrait devenir une compétence des agglos à l'avenir.



Avec la FSU DERRITORIAN

Egalité hommes-femmes (accord collectif): La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des blique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique prévoit des dispositions particulières en faveur de l'égalité hommefemme.

précédemment accueillis. Un autre objectif avec les organisations syndicales et les

## Temps de travail et régimes indemnitaires des agents :

par 20 depuis sa création). Les contrats de qu'il apparaît opportun de vérifier que les formation en alternance sont de niveaux cycles et les horaires de travail en vigueur MASTER 1 et MASTER 2. «il n'y a pas de correspondent réellement aux besoins de projet de réduction des effectifs», nous la collectivité. De même, il convient, nous disent-ils, de vérifier que les temps de travail et l'organisation de la collectivité sont

> adaptés aux attentes des usagers et aux orientations décidées par les élus.

> Il nous est indiqué que le temps de travail ne peut pas être remis en cause sans une nouvelle organisation des services. Les élus souhaitent en parler avec les organisations syndicales en abordant les spécificités des métiers. Quelles évolutions pourraient être envisagées pour redistribuer le travail....

8ème point: Il est par ailleurs évoqué les agents actuellement en détachement long du fait de transfert de compétences (collèges et routes). En l'état actuel des choses, le Conseil départemental surcotise pour ces agents. Le DGS nous indique qu'il essaie de trouver le moyen de payer moins de charges. Ainsi, un courrier a été adressé à ces agents, s'ils intègrent le Conseil Départemental, ils seront «récompensés» d'une prime exceptionnelle de 1500 euros brut. Le DGS a assuré qu'une économie de 700 000 euros par an serait faite grâce à l'intégration desdits agents.

La FSU a rappelé la demande qu'elle a adressée début juin : qu'il en soit de même pour tous ceux qui ont déjà opté pour l'intégration, car eux aussi ont participé aux économies.

Le président invite à faire preuve de la «psychologie» avec les agents ayant déjà opté, sans doute pour faire passer la «pilule»!

Fin de la séance à 18h45 on a bien TRANSPIRE...

## 7<sup>ème</sup> po<u>int : Modalités de mise en place</u> des groupes de travail :

- Risques psycho-sociaux (RPS)
- Egalité hommes-femmes (accord collectif)
- Temps de travail
- Les régimes indemnitaires des agents

Concernant les risques psycho-sociaux : Durant la fermeture, les personnels ont pris la collectivité nous présente les différentes

> phase 1 : définir la méthodologie et identifier les acteurs du proiet

phase 2 : réaliser un diagnostic partagé des facteurs de risques psychosociaux existants dans la collectivité.

Phase 3 : définir un plan d'actions de prévention des RPS

dans les collèges, mise en place d'ateliers l'administration sur Le plan d'actions des RPS: sera-t-il élaboré en concertation avec les représentants des personnels, ou nous

> térieur, le président nous a affirmé que ce travail sera fait en concertation avec les

#### **CATEGORIE A**

Première CAP pour la FSU. Comme pour les autres instances, le Président annonce la sortie du chronomètre. Mais nous n'enrappel au timing.

Le premier point concerne la mise à disposition, par le Département, de personnels au profit de l'Agence Technique Départementale (ATD). Il s'agit de 14,3 équivalents temps plein (ETP) dont 0,6 ETP de catégorie A technique, dont le Directeur (0,3 ETP d'ingénieur en chef de classe normale).

La FSU fait observer que le Directeur de l'ATD est également DGA détaché sur un emploi fonctionnel, cela nous interroge sur l'aspect légal et éthique!. Le DGS répond qu'il n'y a aucun problème.

La FSU s'abstient sur cette mise à disposition qui n'est pas figée, qui peut évoluer en fonction de l'activité de l'agence.

Avancement d'échelon : tous les avancements proposés le sont à la durée mini-

La FSU vote POUR.

Il résulte après application des ratios les possibilités suivantes; nous vous rap- Pour le DGS il faut donner une chance aux

pelons que la FSU a toujours voté cadres de demain et non une prime de contre ces ratios et maintient sa position des 100 % qui laisserait plus de latitude lors des CAP. Par ailleurs, la réussite aux examens professionnels ne tendrons pas au cours de cette séance un doit pas rentrer dans l'application de ces ratios mais venir en sus.

#### Promotion interne:

Ingénieur : 3 possibilités pour 28 ; Attaché : 1 possibilité pour 343

#### Avancement de grade :

Attaché principal territorial: 2 possibilités pour 14 : conseiller supérieur socioéducatif: 1 possibilité pour 3; ingénieur principal: 3 possibilités pour 15; puéricultrice classe supérieure : 1 possibilité pour 7 ; puéricultrice hors classe : 2 possibilités pour 9 ; sage-femme de classe exceptionnelle: 1 possibilité pour 2; infirmier de clase supérieur : 1 possibilité pour 3 ; infirmier soins généraux hors classe : 2 possibilités pour 11.

La collectivité nous fait part pour chaque possibilité de ses propositions, issues des commissions d'harmonisation, et de ses critères : adéquation entre le poste et fonctions ; les compétences, les responsabilités et un peu (c'est nouveau) de place à l'ancienneté.

départ à la retraite.

Constats FSU: regardez autour de vous, combien d'agents, de jeunes cadres ont quitté la collectivité après avoir obtenu une promotion.

La FSU fait part de ses critères : 80 % évolution statutaire et 20 % désir d'évolution de l'agent. Dans ces 20 %, nous souhaitions intégrer les formations, concours et examens passés mais nous n'avons pas en amont les infos qui nous permettraient d'en tenir compte.

C'est avec surprise que la collectivité a joué le jeu du dialogue et a pour certains revu sa position. C'est ainsi que des agents ont pu obtenir un avis favorable sans être proposés par l'administration : C'est une petite avancée, il reste encore du travail. La FSU ne lâchera pas.

La FSU fait remarquer à l'administration que les agents qui ont bénéficié d'un reclassement suite à la réforme de la catégorie B se trouvent pénalisés car la collectivité le fait apparaître comme un avancement et applique la règle des 2 ans ; règle propre à la collectivité (les agents ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne dans les 2 ans ne peuvent prétendre à un nouvel avancement).

#### **CATEGORIE B**

### CAP Plénière :. Mise à disposition de ľATD.

La FSU s'est abstenue pour les motifs suivants:

- désengagement de l'état
- inégalités entre les communes
- quota défini en fonction des besoins et qui peut donc évoluer
- volontariat relatif puisque les agents ont simplement été informés de leur mise à disposition
- formulation du rapport sur la manière de servir (article 4) sujet à caution
- il s'agit d'un service au sein du service

#### Groupe hiérarchique 3

Avancement d'échelon à durée minimale : Aucun agent n'est proposé pour passer à durée maximale dans la liste fournie ce jour.

Vote: La FSU vote POUR

Promotion interne:

L'administration énonce ses critères et principes d'avancement :

- pas de promotion pour les agents ayant déjà bénéficié d'une promotion dans les Avancement d'échelon à durée minimale : deux années précédentes. Ce critère pourrait néanmoins faire l'objet d'une discussion lors d'un prochain Comité Technique et jour. pourrait ainsi être revu pour les agents ayant eu un examen professionnel.
- adéquation entre le grade et l'emploi occupé. Ce critère semble aujourd'hui prévaloir sur tous les autres ce qui n'était pas le cas lors des CAP précédentes où la manière de servir semblait davantage mise en

avant pour justifier d'un avancement ou d'une promotion.

- manière de servir (via les fiches d'évaluation)
- ancienneté des agents. Ce critère est pris en compte par la FSU depuis toujours et nous sommes satisfaits de constater qu'il fait désormais partie des critères de l'administration, même s'il reste le critère le moins important.
- souci de promouvoir des agents de différents services ; Il s'agit là encore d'une nouveauté. L'administration met en avant son souhait de vouloir se montrer le plus garder du sens à la promotion ce qui n'est équitable possible!

Rédacteur et rédacteur principal 2ème classe : (7 possibilités pour 29 agents remplissant les conditions statutaires) Technicien et technicien principal 2 classe : (1 possibilité pour 100 agents remplissant les conditions statutaires) Assistant de conservation du patrimoine (1 possibilité pour 1 agent remplissant les conditions statutaires)

## Groupe hiérarchique 4

Aucun agent n'est proposé pour passer à durée maximale dans la liste fournie ce

Vote: La FSU vote POUR Avancement de grade :

Assistant socio-éducatif principal (10 possibilités pour 41 agents remplissant les conditions statutaires)

Educateur principal jeunes enfants (1 possibilité pour 3 agents remplissant les

## conditions statutaires)

Rédacteur principal 1ère classe (3 possibilités pour 26 agents remplissant les conditions statutaires)

Rédacteur principal 1ère classe suite à examen professionnel (1 possibilité pour 1 agent remplissant les conditions statutaires)

Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (**12 possi**bilités pour 15 agents remplissant les conditions statutaires). La collectivité choisit de ne promouvoir que 8 agents malgré les 12 possibilités au motif qu'il faut pas le cas si elle accorde l'avancement de grade à tous les agents remplissant les conditions. La collectivité remet ainsi en avant sa volonté de promouvoir les agents dont la manière de servir correspond à leurs attentes.

Rédacteur principal 2ème classe suite à examen (4 possibilités pour 4 agents remplissant les conditions statutaires) Animateur principal 2ème classe (pas de

possibilité pour 1 agent remplissant les conditions statutaires)

Assistant de conservation principal 1ère classe (pas de possibilité pour 7 agents remplissant les conditions statutaires)

Assistant de conservation principal 2 eme classe (pas de possibilité pour 2 agents remplissant les conditions statutaires)

Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe : (pas de possibilité pour 11 agents remplissant les conditions statutaires)

Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe : (pas de possibilité pour 3 agents remplissant les conditions statutaires)

Cat. C voir P.7

os décideurs, contre vents et marées, nous ont arrimés à la tâche. Nous allons y milieu de la recherche font des Les outils de gestion informatiarriver à faire marcher ce zig, recommandations pour assoir la sée des populations Eurémal commode, truffé d'erreurs à légitimité de ce genre d'ins- liennes, rencontrées par nos corriger, même si, au départ, on tance : groupe composé de phi- services, devraient être contrône s'attendait pas à ses fonc- losophes, journalistes, défen- lés par une instance « neutre » tionnalités désuètes qui nous seurs des usagers, organisations pour que les règles éthiques et font remonter à.... l'avant- syndicales, avocats de la ligue déontologiques qui gouvernent déluge!!!

des travailleurs courageux, ha- leurs choix. patience.....

aux dernières nouvelles, que privilégié le verrouillage : Le l'éthique et la déontologie se- groupe-commission n'est-il pas Les travailleurs sociaux sont ront confisquées par un groupe- essentiellement composé de commission, dont les appella- décideurs pour valider l'utilisations varient suivant le décideur tion des données personnelles qui en parle....

entre eux ? Suivant l'appella- quelques agents pour cautiontion définitive qu'ils vont lui ner leurs décisions? donner, son rôle, ses missions et sa composition risquent de changer...Mais les travailleurs Comment les décideurs pourdéontologie de nos métiers ?

il pas également entre les déci- ainsi que se construisent les deurs et les travailleurs so- outils de la démocratie : en acciaux ? La littérature (le Conseil ceptant, en organisant les ins-Supérieur du Travail Social, tances d'un contre-pouvoir qui notamment), l'expérience du puissent ouvrir le débat ?

## IODAS, celui qui nous fait perdre patience?

mental de l'Eure et Loir, atten- de gestionnaires. Mais la coupe est pleine : Voilà, tion, on a l'impression qu'on a des agents et des usagers qu'ils Y aurait-il comme un malaise ont décidés, avec en prime,

sociaux s'interrogent : Quelle raient-ils interroger, remettre en est la légitimité de ce groupe- cause leurs choix ? Ce genre commission, composé principa- d'instance ne doit-il pas, au lement de décideurs? En quoi contraire, être loin des déciles décideurs seraient-ils légi- deurs pour s'autoriser à les intimes pour dire l'éthique et la terpeler ? Ce genre d'instance ne doit-il pas bénéficier d'une liberté critique, d'une indépendance intellectuelle, vis-à-vis Finalement, le malaise ne serait- des décideurs ? N'est-ce pas

droits de l'Homme.... qui per- nos métiers (Cf. Brigitte. Boumettent à la société civile de quet : « Ethique et travail soréfléchir avec les travailleurs cial » .Ed Dunod. Paris 2003), Les travailleurs sociaux sont sociaux et les décideurs sur soient prises en compte par nos décideurs qui, et c'est bien nabitués à l'adversité et plein de Mais là, au Conseil Départe- turel, privilégient leurs intérêts

> inquiets : Les décideurs leur demandent d'utiliser des outils qui semblent non-conformes, aux règles élémentaires de l'éthique et de la déontologie :

- Interrogatoires systématiques des Euréliens sur leurs données personnelles et administratives, non-nécessaires pour le traitement de leur demande initiale.
- Signatures abusives des Euréliens sur des documents, autorisant le Conseil Départemental à utiliser leurs données personnelles, en dehors de leur demande initiale : Ainsi, les données personnelles des Euréliens relatives à leur logement ou à leurs revenus, par exemple, se baladent « en transversalité » dans différents services dont la mission n'est pas de gérer ces infor-

mations personnelles!

- Utilisations des codes confidentiels des travailleurs sociaux pour alimenter les banques de données du Conseil Départemental.
- Rapport signé avec la signature scannée du travailleur social qui peut être modifié sans son accord et en dehors des procédures hiérarchiques habituelles.
- Charte des habilitations, précisant les droits d'accès aux comptes-rendus d'entretien des travailleurs sociaux, non élaborée.
- La règle des changements d'habilitation, entraînant des modifications dans les organisations collectives de travail qui devrait être étudiées dans les Comités Techniques Paritaires, n'est pas respectée.

Et encore, nous ne savons pas tout... Ainsi, nous découvrons, au détour d'une conversation dans un couloir, des incidents « IODAS » qui nous obligent à nous poser des questions et à être inquiets pour le devenir de l'éthique et de la déontologie dans notre collectivité.

Aussi, nous demandons à nos décideurs de prendre en compte nos observations pour qu'un réel comportement éthique et déontologique se crée au sein de notre collectivité. Les Euréliens ne le méritent-ils pas ?

Sécurité»

## 16 JUIN 2015

## CHSCT - CHSCT - CHSCT - CHSCT

1/ Règlement intérieur : Le règlement intérieur n'a pas été adopté car il n'a pas recueilli de vote à l'unanimité

2/Secrétaire du CHSCT : désigné pour un an. Pascal DELORME, représentant CGT a été élu à l'unanimité.

3/Le Président du CHSCT propose d'augmenter le rythme des visites de sites à 1/ mois (au lieu de 4 à 5/ an à l'heure actuelle). Consciente de l'ampleur de la tâche, l'administration conseille de se concentrer sur les sites dits « sensibles » soit ceux où sont remontées le plus de difficul-

4/ Document unique: toujours en cours

5/Rapport de la médecine préventive : rapport non établi par le médecin du fait de son absence. Il sera vu au prochain CHSCT.

6/Rapport assistante sociale du personnel: Mme CANTOT Karine, assistante sociale du personnel quitte la collectivité. Elle devrait être prochainement remplacée (recrutement en cours). Cette dernière est davantage sollicitée par les agents à titre individuel que de manière collective, notamment par les agents de catégorie C. Les agents la sollicitant rencontrent, pour la plupart, des difficultés financières et des difficultés liées à leur état de santé.

7/Rapport annuel santé, sécurité et conditions de travail : Les cahiers «Hygiène et

et «Dangers Immédiats» sont encore peu utilisés par les agents. En effet, certains agents n'en connaissent toujours par l'existence et d'autres agents ne savent pas où les trouver.

Les cahiers doivent tous être rangés à un endroit accessible par tous soit à l'accueil de tous les bâtiments.

Il manque par ailleurs des correspondants hygiène et sécurité, notamment dans les collèges. Au 31/12/2014, il y a 48 correspondants hygiène et sécurité pour 90 sites!

8/Présentation du plan de viabilité hiver-

9/Lecture des fiches du cahier hygiène et sécurité

10/Questions diverses

## Le 3 juin, la CGT et la FSU ont déposé un préavis de grève





Section Conseil départemental

Monsieur le Président du Conseil général DRH 1 place Châtelet CS 70403 28008 CHARTRES CEDEX

Le 3 juin 2015

## Objet : préavis de grève

Monsieur Le Président,

Les conditions de travail ne sont plus supportables dans le service d'action sociale de CHATEAUDUN. Le service compte à ce jour 5 absences de postes non remplacés dont la plupart depuis plusieurs mois. Ces absences désorganisent totalement le travail et impactent négativement le service rendu aux euréliens.

A un moment où notre service est devenu zone de friction du délitement social et doit faire face à la paupérisation, nous ne pouvons plus assurer nos missions de manière efficiente.

En effet, au sein du service :

- Les travailleurs sociaux accomplissent des tâches du secrétariat de territoire et circonscription,
- Les travailleurs sociaux suppléent aux absences de leurs
- Les secrétaires, réduites au nombre de 2, sont confrontées à une charge de travail croissante (liée notamment à IODAS), mais aussi doivent organiser et gérer l'accueil spécialisé du public de plus en plus en demande,

Les secrétaires doivent également assurer les absences de l'agent d'accueil généraliste (durant les congés, arrêts),

Le 5 juin, une délégation a rencontré le Bertrand Maréchaux, directeur général des services. Le préavis de grève a été levé dans l'attente des recrutements promis.

- La suppression du poste EFB accroit la surcharge de travail des rue auprimension ou poste Erio accroit la surcharge de travail des professionnels. A cela s'ajoute l'iniquité du service rendu aux
- usagers L'équipe doit faire face à des situations sociales de plus en plus egaement i organisation de la directiscippion de service social au quotidien (plannings, congés, mise en place de permanences, arrêts maladie, disposibilina commissione dispress. arrêts maladie, dispatching, commissions diverses...
- Nous sommes régulièrement sollicités pour pallier à la surcharge Nous sommes regulierement somicites pour pailler a la suronal de travail ou manque de personnel des autres services internes
- Le désengagement des autres services publics de proximité Le desengagement des autres services publics de proximité entraîne de nouvelles demandes des usagers. Faute de réponses obtenues, le public se tourne vers nous ce qui accroit notre

Ce contexte engendre un épuisement de la part des professionnels. Ce dysfonctionnement amène des répercussions néfastes sur la mise en œuvre de leurs missions respectives et sur la prise en charge des ménages ( délais d'attente allongés pour les rendez-vous les contacts téléphoniques...).

Il est regrettable d'observer que nos constats ne sont pas dévolus seulement à la circonscription de Châteaudun, et que les absences de personnel impactent également l'ensemble du service d'action

Nous envisageons donc de nous rapprocher des recus envisageons donc de nous rapprocher des autres circonscriptions d'action sociale pour la suite à donner à ce mouvement.

Un rendez-vous a déjà été sollicité auprès du DGAS. Suite à cela, nous avons été reçus seulement par le DRM le 27 mars 2015. A ce de la comme del comme de la comme del comme de la comme del comme de la comme del comme de la comme de la comme de la comme de la comme del comm jour nous sommes toujours dans l'attente de réponses concrètes et effectives sur le terrain.

L'ensemble du personnel du service d'action sociale de la circonscription de Châteaudun sera donc en grève le

Mardi 9 Juin 2015

Pour la FSU. Dominique CHERON-PRIER

Pour la CGT. andel Laurent PAVIE

## Collèges

# Le changement dans la continuité

ront de compétence départementale dans la et de travail clairement établies. loi NOTRe. Pourtant dans les collectivités, une Concrètement, cela veut dire, que l'agent sera ne permet pas vraiment d'avoir recours à du année scolaire de plus s'achève pour les Ad- nommé sur un collège, celui où il a postulé, joints Techniques Territoriaux des Etablisse- mais qu'en cas d'absence longue durée sur un ments d'Enseignement (ATTEE) et toujours autre établissement, ce même agent devra assutrop d'incertitudes sur les métiers et missions rer ce remplacement. qui sont régulièrement remis en cause.

En Eure-et-Loir, la collectivité met en avant la polyvalence, il faudrait s'adapter à toutes les missions demandées aux agents, qui sont parfois très différentes d'un établissement à un autre en faisant fi des fiches de postes. Tout faire «sans savoir obligatoirement faire» telle Le mode de remplacement prévu par la Collecest la nouvelle devise du Conseil Départemen-

La dernière idée de la collectivité concernant la mobilité 2015 des agents, c'est que tout en restant attaché administrativement à un collège, l'agent couvrira non plus un établissement mais interviendra sur un secteur incluant plusieurs

I est normalement acté que les collèges reste- des postes fixes avec des conditions d'exercices organiser la crèche, la nourrice et autres aléas

questions se posent sur ces nouvelles directives imposées par la Collectivité pour palier la baisse de l'enveloppe qu'elle consacre aux remplacements.

tivité lui permettrait sans nul doute de faire des économies sur le dos des collègues contractuels qui verraient ainsi le nombre de leurs missions se raréfier voire disparaitre. Mais qu'en serait-il de la qualité du service quand on «déshabille» un établissement pour en «habiller» un autre ? Quand sera-t-il des conditions de vie des collègues qui ne sauront pas leur lieu réel d'exercollèges. Il ne s'agit donc plus de mutations sur cice pour l'année mais qui devront néanmoins

de la vie quotidienne car le salaire d'un ATTEE personnel à domicile ?! Quand sera-t-il des conditions de travail des collègues qui devront s'intégrer dans des équipes avec des fonctionnements différents?

La FSU vous a écrit sur ce sujet. Beaucoup de Un groupe de travail avec les représentants du Conseil Départemental et de l'Etat ainsi que les Organisations Syndicales doit avoir lieu fin juin mais nous n'avons pas encore de date à l'heure où nous écrivons ces lignes. Nous participeront à ce groupe de travail afin de porter nos revendications qui sont la création de postes de «Titulaires remplaçants» ainsi que la possibilité d'avoir un véhicule de fonction

> Nous aurons sans nul doute besoin d'une mobilisation importante des collègues face à ces nouvelles mesures qui vont impacter tout le monde, si nous voulons tous ensemble faire avancer nos revendications en faveur des agents.

## LA REFORME TERRITORIALE:

# **Doit-on encore en parler?**

- •27 janvier 2014 : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- •25 novembre 2014 : adoption du premier volet de la réforme territoriale par l'Assemblée Nationale
- •15 janvier 2015 : validation de la nouvelle carte à 13 régions du calendrier électoral
- •10 mars 2015 : projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

#### Contexte:

Après les processus de décentralisation qui ont permis de transférer des compétences de l'Etat vers les collectivités locales, il est aujourd'hui envisagé une réforme territoriale visant à transformer l'architecture territoriale de la République.

Le « millefeuille territorial » est en effet remis en question dans sa lisibilité entre communes, intercommunalités, départements et régions. Plus que la prise en compte des besoins des citoyens et la préoccupation de l'efficience des services publics, il serait davantage question ici de diminuer les dépenses publiques.

A la création de 10 grandes métropoles a succédé la réduction du nombre de régions de 22 à 13.

La loi NOTRe s'inscrit dans cette continuité puisqu'elle prépare l'adaptation de l'organisation territoriale de l'Etat à la nouvelle carte des régions. Elle supprime par ailleurs la clause de compétence générale et donc le droit, pour les départements et les régions, d'intervenir sur tous les sujets.

### Ce que l'on peut en dire aujourd'hui :

Dans cette loi, les communes sont confortées, les intercommunalités montent en puissance, et les départements sont centrés sur la solidarité.

Cependant, la nouvelle organisation territoriale est véritablement basée sur 2 niveaux de collectivités : intercos et régions, au détriment des communes et des départements.

L'avenir des conseils départementaux est suspendu à 3 options selon les départements :

- -dans les départements dotés d'une métropole la fusion des 2 structures est possible,
- -lorsque le département compte des intercommunalités fortes, les compétences départementales pourront être assumées par une fédération d'intercommunalités,
- -dans les départements ruraux, où les communautés de communes

ne sont pas suffisamment importantes, le conseil départemental sera maintenu et ses compétences redéfinies.

Ajouté à la baisse des dotations (- 2,7 milliards d'euros pour le bloc communes intercos dont - 1,45 milliards pour les communes) l'impact sur le service public et sur les conditions de travail des agents va être terrible.

La FSU condamne les choix dans les collectivités qui sont faits au détriment du service public et des agents.

Quant à la baisse des dotations, elle n'est pas une fatalité mais bien la volonté des gouvernements successifs. Certains élus locaux, en même temps députés ou sénateurs, ont en leur temps accepté d'étouffer ainsi le service public alors qu'ils admettaient qu'il avait été un rempart face à la crise! Qu'importe, ils prônent aujourd'hui un service public «low cost» (La gazettes des communes).

Pour en revenir à la loi NOTRe, l'argumentaire très libéral est fondé sur la compétitivité des territoires et la compétition économique.

Pour le moment, seules les régions sont concernées. Elles sont renforcées comme acteur clé du redressement économique.

La réforme s'effectue à marche forcée sans concertation véritable, sans diagnostic préalable sur le niveau territorial le plus pertinent pour exercer une compétence et rendre le meilleur service aux usagers, et mécontente un grand nombre d'acteurs : populations, élus. Cette réforme aura des conséquences sur les agents territoriaux (aujourd'hui 80 000 agents des régions sont concernés).

Il reste une interrogation forte sur l'avenir des agents chargés de la gestion des politiques pour les régions ayant fusionnées.

## Conséquences pour les agents ?

Des facteurs de risque ont été identifiés :

-sur les emplois : baisse des budgets des collectivités, réorganisations internes liées à la fusion, suppression d'emplois à tous les niveaux, non remplacement des départs et des postes non occupés. -sur leur localisation : modification des implantations de sièges et des emplois qui v sont liés, choix d'organisation.

-sur les droits et avantages acquis : politique unique en matière de RH (un nivellement par le bas?), carrière, primes, organisation du temps de travail, mobilité, action sociale et dialogue social.

La FSU reste mobilisée sur ce dossier afin de défendre les intérêts des agents concernés dans le cadre des évolutions à ve-

## **CATEGORIE C**

## CAP - suite

CAP Plénière :. Mise à disposition de l'ATD.

La FSU s'est abstenue pour les mêmes motifs qu'en catégories A et B.

Groupe hiérarchique 2

Adjoint administratif 1ère classe : (3 possibilités pour 9 agents remplissant les conditions statutaires)

Adjoint administratif principal 2ème classe : (5 possibilités pour 16 agents remplissant les conditions statutaires)

Adjoint du patrimoine principal 2ème classe : (1 possibilité pour 1 agent remplissant les conditions statutaires)

Adjoint technique principal 1ère classe : (7 possibilités pour 22 agents remplissant

## les conditions statutaires)

les conditions statutaires)

Agents de maîtrise principal : (3 possibilités pour 8 agents remplissant les conditions Les adjoints techniques 2ème classe et les statutaires)

Adjoint technique principal 1ère classe des établ. d'enseignement : (5 possibilités pour 15 agents remplissant les conditions statutaires)

Adjoint technique principal 2ème classe des nombre de promotions possibles. établ. d'enseignement : (19 possibilités pour 62 agents remplissant les conditions statutaires)

En ce qui concerne les agents de maîtrise, il n'a pas été donné d'avis lors de cette CAP, la DRH doit a priori revoir le dossier compte-

tenu du nombre très important d'agents pro-Adjoint technique principal 2ème classe : (9 mouvables ! Nous ignorons à ce jour si cet possibilités pour 30 agents remplissant avancement sera étudié lors de la CAP de septembre?

> adjoints administratifs 2ème classe promouvables en 1ère classe, leur situations sera également étudiée lors de la CAP de septembre. L'administration attend en effet le résultat des examens pour déterminer le

## Groupe hiérarchique 1

Adjoint technique 1ère classe des établ. d'enseignement : (12 possibilités pour 39 agents remplissant les conditions statutaires)

## Le IODAS et le CD 28

Caître IODAS sur un serveur perché,

Tenait un progiciel dans ses bagages.

Maître CD 28 par l'odeur alléché,

Commence alors son babillage:

« Hé! bonjour, Monsieur de IODAS.

Que vous êtes pratique! que vous me semblez efficace!

Sans mentir, si votre usage

Nous permet d'économiser encore davantage,

Vous êtes le grand vainqueur du projet SIAS!»

A ces mots, IODAS ne se sent pas de joie ;

Et pour montrer sa belle aura,

Il s'ouvre à l'ensemble de la DGAS, laissant ses agents et usagers dans l'embarras.

Le CD 28 s'en saisit, (QUAND MEME !) et dit : « Mon bon IODAS,

Apprenez que votre mise en production

Se fera coûte que coûte !

En dépit du bon sens et de toute réflexion éthique sans doute ...»

10DAS rémunéré mais confus,

Jura, mais un peu tard, qu'il ne reviendrait plus.

Le SDU TERRITORIAUX-FSU 28 informe et défend tous les collègues, syndiqués ou non. Sachez cependant que le temps et les moyens mis à notre disposition pour fonctionner et pouvoir répondre à toutes les sollicitations sont directement liés au nombre de nos syndiqué(e)s et à leur cotisation. **Nous sommes plus forts ENSEMBLE.** 



# Bulletin d'adhésion à la FSU TERRITORIAUX 28 Section Conseil départemental

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom		Prénom			
Date de naissance	adress	se mail			
Adresse postale		Code postal Ville			
Direction	Service	Catégorie Grade			
Je souhaite adhérer à la FSU	TERRITORI	AUX 28 6 section Conseil départementale -			
Cotisation: 0,6 % du salaire	annuel net				
Bulletin à renvoyer:					
FSU - section Conseil départ	emental - 1 pla	nce Châtelet 28026 CHARTRES CEDEX			